



Pour une Education de qualité Un budget à la hauteur Non aux suppressions de poste Toutes et tous en grève le 12 novembre

Alors que le débat budgétaire s'ouvre au parlement, et que le projet de loi « pour une école de la confiance » est présenté aux organisations syndicales, le gouvernement a prévu d'une part pour la rentrée 2019 la diminution de 4 500 emplois de fonctionnaires d'état, 40% de cette baisse est supportée par la seule Éducation Nationale et d'autre part la possibilité de légiférer par ordonnance sur la réforme territoriale.

Le projet de loi de finances 2019 marque ainsi la fin de la priorité accordée à l'Éducation nationale en renouant avec la logique de suppressions de postes, une logique appelée à s'amplifier dans les années suivantes pour atteindre les 50 000 suppressions annoncées de fonctionnaires de l'État. Le ministre ne peut se prévaloir d'un objectif d'augmentation générale du niveau des élèves et de justice sociale, sans s'en donner les moyens !

Le retour des suppressions de postes : le gouvernement a prévu pour la rentrée 2019, 400 suppressions de postes de personnels administratifs et 2650 suppressions de postes d'enseignants dans le second degré qui vont toucher les collèges et les voies générales, technologiques et professionnelles des lycées, dont une partie serait redéployée dans le primaire, qui ne suffira pas au dédoublement CP et CE1 en Education Prioritaire. Dans ce cadre budgétaire Parcoursup masque l'insuffisance de postes dans le Supérieur où 60 000 créatins sur 10 ans seraient nécessaires.

Fusion des académies, suppressions de postes : cette réorganisation n'est soutenue par aucun argument d'intérêt général ou de renforcement des services publics. Elle s'inscrit avant tout dans le projet CAP 2022 avec pour objectif des suppressions de postes administratifs, des réorganisations de services et constitue une régionalisation des politiques éducatives, avec la fin des garanties statutaires nationales et un développement des inégalités territoriales.

Des salaires de nouveau gelés : la valeur du point d'indice a été gelée de 2010 à 2016, et l'est à nouveau depuis 2017, alors que les retenues pour pension civile ont augmenté et que la CSG a été majorée de 1,7 points.

Le Code des pensions en danger : Le haut-commissaire à la réforme des retraites a confirmé la volonté du gouvernement de supprimer les régimes spéciaux et l'instauration d'un « régime universel » par points, avec pour conséquence la disparition du Code des Pensions et du calcul des pensions sur les six derniers de mois de traitement et une baisse des retraites à venir pour la plupart d'entre nous.

Les organisations syndicales FSU, UNSA Éducation, SGEN-CFDT, CGT Éducation, SNALC, SUD Éducation, appellent les personnels à exprimer leurs inquiétudes pour l'avenir de l'École comme leur exaspération face à la politique menée contre les fonctionnaires.

Assemblées des personnels à 10h30

Montluçon, salle de la Maison de la culture, place Gérard Philippe, à Désertines.

Moulins, salle de la Ligue de l'Enseignement;

Vichy, salle de la Mutualité.

Rassemblement à 14h30 devant l'Inspection d'académie à Yzeure pour :

- **L'arrêt des suppressions de postes dans l'Éducation Nationale et dans le Supérieur et la création des postes statutaires nécessaires ;**
- **L'abandon du projet de fusion des académies**
- **Le maintien du Code des pensions et du calcul des pensions sur les six derniers mois de traitement.**